

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 14 juin 2021 à 19h00 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Lucie Hamelin, conseillère
M. Thierry Archambault Laliberté, conseiller
Mme Francine Buisson, conseillère
Mme Claudette Caron, conseillère
Mme Gina Lemire, conseillère

ABSENTE :

Mme Christina Béland, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION

- 3.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 470 200\$ qui sera réalisé le 21 juin 2021
- 3.2 Adjudication pour le financement du règlement d'emprunt 2020-012 pour les travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau potable du Domaine Ouellet
- 3.3 Embauche d'un journalier aux travaux publics
- 3.4 Entente pour le règlement de griefs

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2021-06-157

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec la modification suivante :

L'item 3.4 est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée

3. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION

3.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 470 200\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 JUIN 2021

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 470 200\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 JUIN 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 470 200 \$ qui sera réalisé le 21 juin 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-012	470 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2020-012, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

RÉSOLUTION 2021-06-158

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 juin 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	15 400 \$	
2023.	15 700 \$	
2024.	16 000 \$	
2025.	16 200 \$	
2026.	16 400 \$	(à payer en 2026)
2026.	390 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2020-012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 juin 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

3.2 ADJUDICATION POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-012 POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOMAINE OUELLET

ADJUDICATION POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-012 POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOMAINE OUELLET

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 juin 2021, au montant de 470 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE

15 400 \$	1,68000 %	2022
15 700 \$	1,68000 %	2023
16 000 \$	1,68000 %	2024
16 200 \$	1,68000 %	2025
406 900 \$	1,68000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,68000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 400 \$	0,50000 %	2022
15 700 \$	0,70000 %	2023
16 000 \$	1,00000 %	2024
16 200 \$	1,25000 %	2025
406 900 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,48900

Coût réel : 1,70867 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE est la plus avantageuse;

RÉSOLUTION 2021-06-159

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DES JARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE pour son emprunt par billets en date du 21 juin 2021 au montant de 470 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2020-012. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

3.3 EMBAUICHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a procédé à un appel de candidature pour le poste vacant de journalier aux travaux publics – ouvrier horticole;

ATTENDU qu'au terme de la période de mise en candidature la Municipalité a reçu les curriculum vitae de neuf candidats;

ATTENDU que cinq candidats ont été reçus en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection.

RÉSOLUTION 2021-06-160

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE RETENIR la candidature de monsieur Sylvain Gauthier pour occuper le poste de journalier – ouvrier horticole au Service des travaux publics.

Il est à noter que madame Gina Lemire a voté contre l'adoption de cette résolution.

Adoptée

3.4 ENTENTE POUR LE RÈGLEMENT DE GRIEFS

Item reporté à une séance ultérieure.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question lors de cette séance.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 19h11.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier,
Directeur général et secrétaire-trésorier